



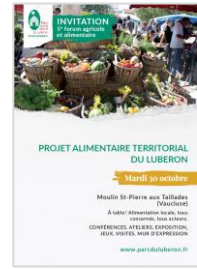
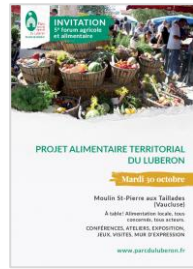
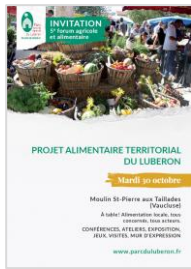
Rn PAT

Réseau national
Pour un **Projet Alimentaire Territorial**
Co-construit et partagé



L'alimentation, nouvelle action publique territoriale

Serge Bonnefoy, Saint-Pierre aux Tailloles, 30 octobre 2018



- La mise à l'agenda de la question alimentaire
- Le(s) PAT
- Quelques réflexions



Le RnPAT en quelques mots

- ✓ Mise en réseau
- ✓ Tous acteurs, tous champs
- ✓ Développement des PAT
- ✓ Systémique
- ✓ PAT impliquant significativement la collectivité



www.rnpat.fr



La première richesse

Au 5 novembre, **75** membres en réseau + 3

- 30 PAT
- 9 PAT reconnus
- 5 territoires témoins

- 38 acteurs
Etat/collectivités
- 22 acteurs
économiques
- 5 acteurs de la
société civile
- 10 acteurs de la
recherche

Etat & Collectivités



ADEME



Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Energie



Monde économique



Recherche Enseignement



Société Civile



UNION NATIONALE



La production méthodologique

Echanges organisés, banque de PAT, fiches territoires et expériences, appuis...





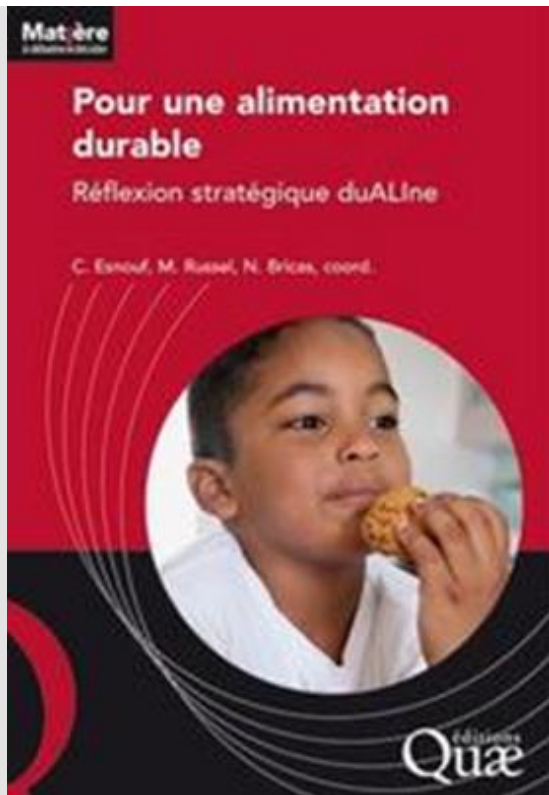
I - La mise à l'agenda de la question alimentaire

L'alimentation, un constat de plus en plus partagé : un système ni généralisable, ni durable

Le système alimentaire des pays industrialisés n'est ni généralisable ni durable :

- ✓ Environnement : pollution et GES, gaspillage, consommation de ressources, biodiversité
- ✓ Santé : nutrition (obésité, cancers ...) et allergies
- ✓ Social : insécurité alimentaire (1 million en France), anxiété du mangeur
- ✓ Economique : vulnérabilité du secteur agro-alimentaire aux chocs

➤ **3 échelles de gouvernance :
globale, nationale et locale**



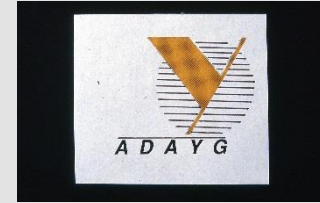
DuALIne – réflexion stratégique Inra/Cirad

Une politique nationale alimentaire entre plusieurs feux



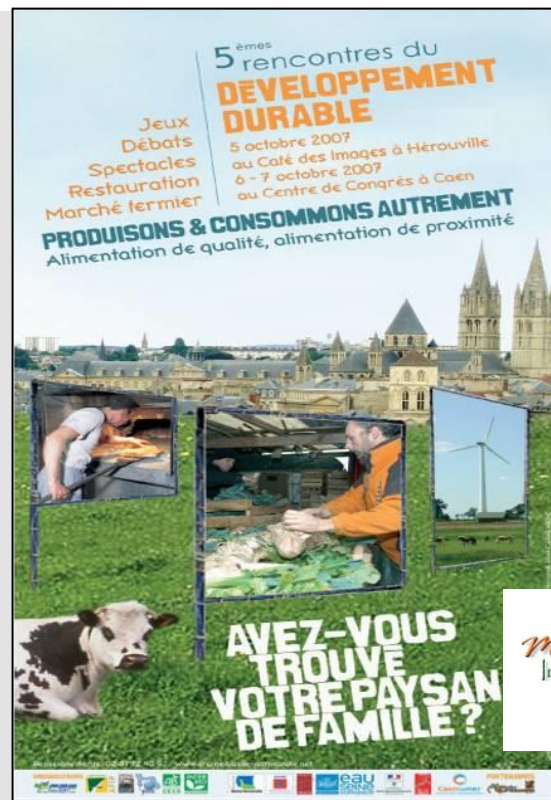
*Une
recherche de
transversalité
hâtée
par les crises
alimentaires*

Selon les époques, le territoire est plus ou moins acteur de son alimentation



On n'a pas attendu la fin des années 90 pour commencer

Pourquoi le retour du territoire



- Les limites de la régulation nationale et la décentralisation
- La crise agricole et la fin du modèle
- La mise à l'agenda sociétal de l'agriculture et de l'alimentation : les crises alimentaires et l'irruption de la société civile dans le débat
- Avantages comparatifs versus ressources territoriales
- L'injonction de la durabilité

« Un pas en avant, deux pas en arrière »

Mouvement
Inter-Régional
des
AMAP

Dernière actualité



FEUILLE DE ROUTE 2018-2022
POLITIQUE DE L'ALIMENTATION



UNE POLITIQUE DE L'ALIMENTATION POUR :

**ASSURER
LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE
DE LA FRANCE**

**PROMOUVOIR DES CHOIX
ALIMENTAIRES FAVORABLES
POUR LA SANTÉ
ET RESPECTUEUX
DE L'ENVIRONNEMENT**

**RÉDUIRE LES INÉGALITÉS
D'ACCÈS À UNE
ALIMENTATION DE QUALITÉ
ET DURABLE**

Un retour encore modeste

LES CONDITIONS
DE LA RÉUSSITE

Décloisonner la gouvernance

- » Faire du conseil national de l'alimentation un « Parlement de l'alimentation » (élargissement de sa composition au monde associatif et association du MTE à l'exercice de la fonction de tutelle).
- » Améliorer l'articulation des outils nationaux de programmation (PNA / PNNS / PNSE).
- » Ouvrir les comités régionaux de l'alimentation à tous les niveaux de collectivité et aux acteurs sociaux.
- » Veiller à l'articulation de la politique de l'alimentation avec les politiques de développement économique, de formation professionnelle et d'apprentissage des conseils régionaux.

❖ 2018.

Favoriser les initiatives locales

- » Accélérer l'élaboration des projets alimentaires territoriaux et y prendre en compte des aspects environnementaux, nutritionnels et de justice sociale.
- ❖ Objectif de 500 projets en 2020.
- » Promouvoir la diffusion des bonnes pratiques locales avec des plateformes d'information.
- » Faciliter le développement des filières locales par la simplification de la logistique.

Le Programme national nutrition santé (PNNS), devra mieux s'articuler au Programme national de l'alimentation (PNA), pour rendre nos actions plus lisibles, et plus efficaces.

Les objectifs de ces deux plans, se doivent d'être coordonnés, pour plus de convergence.

Quant au Conseil national de l'alimentation (CNA), ce « Parlement de l'alimentation », sa composition sera élargie aux associations de consommateurs, de protection de l'environnement, ou encore aux experts.

Agnès Buzyn,
ministre
des Solidarités
et de la Santé.

Pendant longtemps (cf. PNA 1), les collectivités ont été cantonnées à la communication et à la sensibilisation.

Depuis la dernière programmation européenne, les Régions gèrent le 2^{ème} pilier de la PAC (Feader).

Avec le PAT, on commence à reconnaître aux territoires un rôle dans les politiques agricoles et alimentaires.

Egalim et le nouveau PNA



II - Le(s) PAT

Le Projet Alimentaire Territoriale

Une opportunité saisie par les territoires

*« Les actions répondant aux objectifs du programme national pour l'alimentation et aux objectifs des plans régionaux de l'agriculture durable (...) peuvent prendre la forme de **projets alimentaires territoriaux**. Ces derniers visent à **rapprocher les producteurs, les transformateurs, les distributeurs, les collectivités territoriales et les consommateurs et à développer l'agriculture sur les territoires et la qualité de l'alimentation.** »*

(Définition : Code rural et de la pêche maritime, Livre préliminaire, Art. L1-III et Art. 111-2-2)

**Loi LAAF du 13 octobre 2014 + Instruction du Gouvernement
DGAL/SDPAL/2017-294 du 30 mars 2017**

Le cadre de référence commun



Ordre de méthode

Direction générale de l'alimentation Service de l'alimentation Sous-direction de la politique de l'alimentation Bureau du pilotage de la politique de l'alimentation 251 rue de Vaugirard 75 732 PARIS CEDEX 15 0149554955 N° NOR AGRG1709978C	Instruction du Gouvernement DGAL/SDPAL/2017-294 30/03/2017
---	--

Date de mise en application : Immédiate

Diffusion : Tout public

Cette instruction n'abroge aucune instruction.

Cette instruction ne modifie aucune instruction.

Nombre d'annexes : 0

Objet : Dispositif de reconnaissance des projets alimentaires territoriaux (PAT) par le ministère de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt.

Destinataires d'exécution

Préfets de région
Préfets de département : pour information

Résumé : Cette circulaire a pour objet de définir le dispositif de reconnaissance des projets alimentaires territoriaux (PAT) par le ministère de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt, introduits par les articles 1-III et 39 de la loi n°2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt.

Textes de référence : Articles L. 1-III et L.111-2-2 du code rural et de la pêche maritime
Instruction technique DGAL/SDPAL/2016-153 du 23/02/2016 : Mise en œuvre par les DRAAF/DAAF de la politique publique de l'alimentation sur la période 2016-2017.

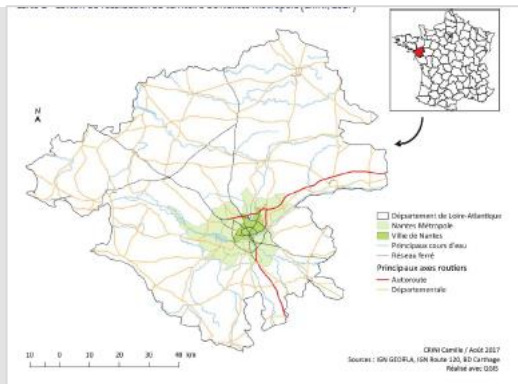
L'instruction précise la définition par 12 critères :

- 6 de ces 12 critères précisent les objectifs et le champ d'intervention du PAT,
- 3 critères précisent le contenu du PAT
- 3 critères précisent le processus d'élaboration

Une reconnaissance du PAT par le MAA :
21 actuellement



Le PAT, à quelles échelles, avec quels acteurs ?

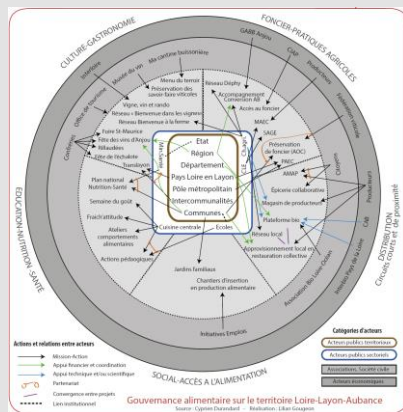


➤ D'abord et surtout à l'échelle des territoires de projet (bassins de vie)

- EPCI en majorité (souvent bassins de vie)
- PNR
- PTCE

➤ Mais aussi

- La commune
- L'interterritorial (pôle métropolitain ...)
- Le département



Quel type de PAT ?

➤ Deux grandes familles



- La famille des PAT agri-alimentaires
 - PAT agri-alimentaire ponctuel
 - PAT agri-alimentaire structurant
- La famille des PAT systémiques (ou transversaux)

Six champs/enjeux et 5 fonctions (*production, transformation, distribution, consommation, recyclage*)

Le PAT agri-alimentaire ponctuel

Uniquement centré sur la restauration collective



- Approvisionnement restauration scolaire en produits bio/local
- Marchés publics
- Régie cuisine centrale ou marché concédé

Le PAT agri-alimentaire structurant

On déroule les fils



Fiche retour d'expérience



Projet Alimentaire Territorial de Tulle agglomération

□ Tulle agglomération

La communauté d'agglomération de Tulle qui se situe au cœur de la Corrèze, en Nouvelle-Aquitaine est composée de 45 communes, soit près de 45 000 habitants. Les axes de peuplement et de communication du territoire se structurent autour des vallées et des axes routiers principaux. La ville de Tulle qui regroupe un tiers des habitants du territoire concentre une grande partie des activités économiques de l'agglomération. Le

secteur tertiaire - notamment les emplois publics - sont particulièrement bien représentés au sein de l'agglomération du fait du statut de préfecture de la ville de Tulle. Toutefois, le territoire demeure rural, et l'agriculture un secteur structurant. C'est pourquoi, l'une des préoccupations majeures pour l'agglomération porte sur le métier d'agriculteur et l'avenir de l'agriculture sur le territoire.



Animation sur les produits locaux auprès d'enfants

□ Quelques données clés

- 70 % des exploitations agricoles spécialisées en vaches allaitantes (brouillard, veau sous la mère)
- Près d'1/4 des terres agricoles à l'avenir incertain
- 26 exploitations sur 600 labellisées AB (soit seulement 2% des surfaces de Tulle Agglomération)
- 2 % des entreprises agricoles ont trait à la production de porcs, volailles, lait, fruits & légumes
- 3 établissements sur le territoire proposent des formations aux métiers agricoles et métiers de bouches

□ Une situation agricole préoccupante sur le territoire

L'agglomération de Tulle est confrontée à des difficultés agricoles importantes. Celles-ci sont d'ordre démographique, économique et social. Peu diversifiée, l'agriculture locale se caractérise avant tout par des exploitations d'élevage bovin (viande) et par des productions de type brouillards ou vaches de lait sous la mère. Cette quasi monoproduction peu rémunératrice induit une forte dépendance d'un grand nombre d'agriculteurs aux aides publiques et se traduit par une faible représentation des activités agro-alimentaires de transformation et de distribution sur le territoire. Plusieurs exploitants et éleveurs font face à des situations de précarité majeure. A l'image du reste de la France, le territoire

connaît une diminution progressive mais importante du nombre d'agriculteurs et d'exploitations. Dans un contexte et une culture où la transmission hors cadre familial est encore peu pratiquée, les générations peinent à se renouveler et le territoire peine à attirer de nouveaux exploitants. L'installation et la transmission des exploitations agricoles constituent de réels enjeux pour l'agglomération de Tulle.

C'est donc pour répondre aux défis que représente l'activité agricole pour l'aménagement et le dynamisme économique et social du territoire, que l'agglomération de Tulle a fait le choix de mettre en œuvre un projet alimentaire territorial.



Très vite nous avons pensé la restauration collective. Nous avons souhaité entrer par ce champ en abordant de façon conjointe toutes les autres questions : foncier, installation, transformation, circuits courts, etc. »

D. Bertholy

Le PAT agri-alimentaire structurant

Les actions



- Restauration collective
- Développement de l'offre agricole
- Légumerie
- Lutte contre le gaspillage alimentaire
- Education à l'alimentation

Le PAT systémique (ou transversal)

Une exigence plus forte



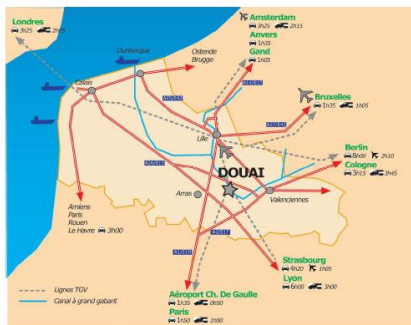
Présentation de la CAD

La CAD en quelques chiffres :

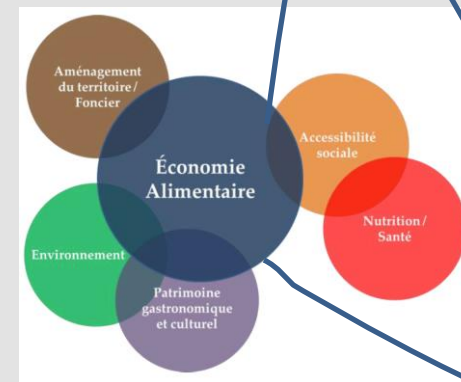
2002 : date de création

35 communes

158 000 habitants



2



Le PAT systémique (ou transversal)

Les actions



Le Projet Alimentaire Territorial de la CAD

Une démarche progressive pour une politique globale

Le P.A.T. de la CAD a été officiellement reconnu par la Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt.



Un PAT à formaliser et à décliner à l'échelle de 2 communes et 2 établissements scolaires pilotes

(AAP national du PNA 2016-2017)



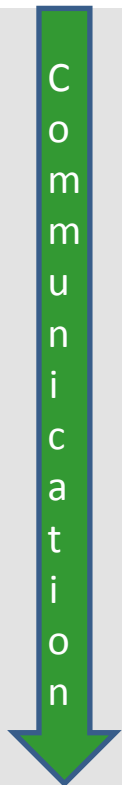
- Trame verte et bleue et mesures agro-environnementales
- Animation foncière
- Aide aux très petites installations
- Circuits courts
- Sensibilisation citoyenne à la production biologique
- Approvisionnement de la restauration collective
- Santé publique
- Education à l'alimentation
- Développement de l'autoproduction



III - Trois réflexions

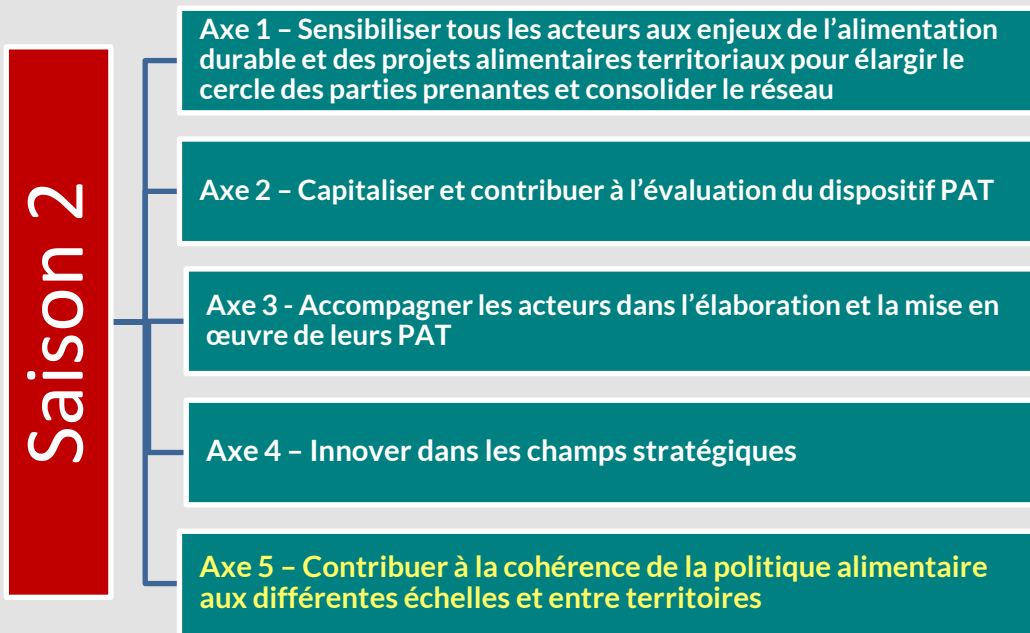
Le défi territorial

Un PAT, oui mais d'ici



1. Prendre la mesure de la grande transversalité d'une politique alimentaire et des spécificités de l'agriculture et de la nécessaire articulation des échelles
2. Associer une volonté politique forte du maître d'ouvrage à une gouvernance multi-acteurs ouverte aux règles définies
3. Conduire un diagnostic en continu de manière progressive et cohérente
4. Corriger chemin faisant les limites des démarches participatives
5. **Articuler récit, qualité territoriale et actions pilote**
6. Formaliser discours politique et programme d'actions
7. Réunir les moyens humains et financiers du projet alimentaire territorial
8. Installer la gouvernance alimentaire territoriale en charge de la mise en œuvre et de l'évaluation
9. Et communiquer tout au long du PAT

Et l'éternel challenge de la coopération et de la cohérence



www.rnpat.fr
www.terresenvilles.org

Merci de votre attention